



Objectif Zéro déchet

Lettre d'information sur la prévention et la gestion des déchets - Novembre 2020



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



BRIQUES ET CARTONNETTES PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES

Le tri, valeur sûre !

En cette période difficile, où nombre de nos repères et habitudes changent, positons en nous disant qu'au moins une chose ne change pas : les consignes de tri ! Alors Bac jaune ou bac à ordures ménagères ? Vous connaissez certainement la bonne destination pour vos déchets !

Les emballages en plastique ? Dans le bac jaune.

Cela comprend toutes les bouteilles, flacons et bidons en plastique, les blisters et barquettes, les pots et boîtes en plastique, tous les sachets et films d'emballage. Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Les emballages en métal ? Tous aussi dans le bac jaune !

Boîtes de conserve, bouteilles métalliques, barquettes aluminium, dosettes de café, tube de dentifrice, gourde de compote... Plus d'hésitation, direction le bac jaune !

Tous les papiers, journaux, magazines, briques alimentaires et cartonnettes ? Encore dans le bac jaune. Là, avouez que c'est facile !

3166
tonnes de
collecte
sélective
(bac jaune)
en 2019

Des gestes réflexes

On vient de le détailler, **tous les emballages vont dans le bac jaune.**

Quant aux contenants en **verre** (bouteilles, pots et bocaux) vous maîtrisez ! En apport volontaire **dans la colonne à verre** bien sûr !

Une fois tout cela trié, le reste va dans le bac d'ordures ménagères, ou selon le cas à apporter en déchèterie.

À savoir : chaque erreur de tri a des conséquences pénalisantes sur la valorisation des matériaux et leur recyclage, et cela se traduit par des coûts supplémentaires de traitement des déchets. Ainsi pour les masques, les gants, le verre ou encore les végétaux constituant les erreurs les plus fréquentes, merci de respecter les consignes.



À SAVOIR

Ne jamais mettre un emballage dans un autre car les déchets imbriqués ne sont pas détectés sur la chaîne de tri. Si besoin pour gagner de la place, écrasez-les.



INFOS PRATIQUES



En période de crise sanitaire, les collectes (tri sélectif et ordures ménagères) restent assurées avec une adaptation aux directives sanitaires pour la sécurité des agents et des usagers.

Les horaires de passage peuvent être modifiés, d'où la nécessité, dans tous les cas, de sortir les bacs la veille au soir de la collecte.



Objectif zéro déchet

Gros plan

La fin d'année avec Noël est une période importante en terme de production de déchets. Mais jouets, papiers cadeaux, et même sapins ne devraient pas finir dans la poubelle !

- Vous faites du tri dans les jouets que vos enfants n'utilisent plus ? S'ils sont en bon état donnez-les à la famille, aux amis, aux écoles, aux associations caritatives ; ou vendez-les, les sites de vente de seconde main et les vides-greniers sont une bonne alternative.

- Pour emballer les cadeaux de Noël choisissez un emballage en papier (ordinaire, papier de soie, en kraft) qui pourra se trier dans votre bac jaune et bannissez le papier irisé et plastifié qui aura peu de chance d'être recyclé.

- Quant au sapin, roi des fêtes de fin d'année, une fois les festivités



passées et l'arbre asséché, deux solutions : l'apporter à la composterie ou en déchèterie, ou encore faire intervenir le service de broyage* à domicile si vous disposez d'un jardin.

* Service de broyage à domicile, sur rendez-vous : Tél. 0 800 04 13 11 (n° vert gratuit). Tarif bonifié de 40€ pour 6m³ maximum de végétaux (coût réel : 80€). Dépense éligible au crédit d'impôts. Prestation réalisée par l'Université Populaire Ventoux, délégataire de service pour la CoVe.

Le saviez-vous ?

On se protège aussi en protégeant les autres.

La consigne est simple : si des masques de protection sanitaire, des gants usagés ou des mouchoirs sont jetés en vrac dans les bacs, les agents de collecte ont pour consignes de ne pas les vider. Telles sont les directives sanitaires pour la sécurité des agents, mais pour la vôtre également.

Pour vous assurer que votre bac soit vidé lors du passage de la collecte, suivez-les consignes !

CORONAVIRUS - COVID-19 **CONSIGNES DÉCHETS SANITAIRES**

MASQUES GANTS MOUCHOIRS

24 H

ORDURES MÉNAGÈRES

Masques, gants et mouchoirs usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié. Ce sac, soigneusement fermé, doit être conservé 24 heures avant d'être jeté à son tour dans le sac poubelle pour ordures ménagères.

NE JAMAIS JETER CES DÉCHETS SANITAIRES DANS LE BAC DE TRI JAUNE.



lacove.fr
rubrique Mon quotidien

0 800 04 13 11

Service & appel gratuits